

## **SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014**

*(Convocation du 17 novembre 2014)*

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt six novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, DUREL Sébastien, GABRIELLE Jean-Pierre, BRIENS Dominique, FERREY Jean-François, OUITRE Florian, MARIE Marcel, LEROUX Jacques, AGNES Jean-Noël, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, MMES HERMAN Marie-Laure, GAMBILLON Marie-Claire, JACQUES Nadia, HAREL Anne.

**ETAIENT ABSENTS** : néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Florian OUITRE

### **Ordre du jour de la séance**

1. *Sortie du chemin de la Grandinière – demande de subvention*
2. *Entretien du lavoir de la Coquefontaine*
3. *Carte communale – compte-rendu de la réunion avec les agriculteurs*
4. *Instruction des Autorisations d'urbanisme – effets de la Loi ALUR*
5. *Point sur les dossiers en cours – lotissement communal de l'Hôtel du Nord et travaux de voirie rue de la Pitonnerie*
6. *Compte-rendu de la réunion avec les services de la « Police de l'Eau »*
7. *Travaux construction mairie – salle de convivialité – atelier municipal et sanitaires publics : aménagement paysager et aménagement de la voirie et des parkings*
8. *Ramassage des ordures ménagères*
9. *Réforme des rythmes scolaires - remboursement à la Communauté des « Fonds d'amorçage »*
10. *Présentation du site internet*
11. *Archives mairie*
12. *Illuminations de Noël*
13. *Informations diverses*
- 14.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire débute la séance en adressant ses remerciements aux personnes qui ont aidé à l'organisation du repas des Cheveux Blancs ainsi qu'au vin d'honneur du 11 novembre. Il remercie particulièrement les Présidents des Associations des Anciens Combattants, au niveau cantonal et communal pour l'aide précieuse apportée à l'organisation de la cérémonie cantonale du 11 novembre.

### **SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE**

Messieurs BELLAIL et AGNES font le compte-rendu de leur rencontre avec Monsieur GAUDIN. Ils précisent que celui-ci a demandé une augmentation de l'indemnité pour la porter de 4 000€ à 6 000€. Après négociation, elle est fixée désormais à 5 000€. Une convention a été signée.

Monsieur VOGT a préparé les différents documents pour établir le devis. Le dossier a été adressé aux entreprises DUVAL, BOSCHE et DESLANDES pour une réponse exigée à la date du lundi 15 décembre à 12H.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune peut demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police. Il donne lecture d'une partie de la circulaire.

### **ENTRETIEN DU LAVOIR DE LA COQUEFONTAINE**

Après réclamation des riverains de la sortie du chemin de la Coquefontaine et à la demande de Monsieur GUILIANI, le conseil municipal décide de faire abattre les arbres plantés sur le bord de la route. Le travail sera confié à l'entreprise LESAULNIER pour un coût de 1374€ H.T. Messieurs AGNES et MARIE sont chargés de rencontrer l'entreprise et Monsieur GHILIANI afin d'organiser au mieux les travaux.

### **CARTE COMMUNALE – REUNION AVEC LES AGRICULTEURS**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il n'a toujours pas reçu le « Porté A Connaissance » de la D.D.T.M.

La réunion s'est bien déroulée. Monsieur VOGT a présenté les différents plans et donné les explications nécessaires. Au vu de cette réunion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter quelques modifications aux délimitations des zones constructibles principalement par rapport aux terrains de Madame TIPHAIGNE, Monsieur FLEURY, et de l'Association de l'Eglise Anglicane. Cette requête sera soumise à Monsieur VOGT.

Madame HAREL est chargée de voir avec la Communauté de Communes la possibilité de modification du schéma d'assainissement afin qu'il soit remis à jour et soumis à enquête publique parallèlement à celle de la révision de la carte communale.

Monsieur GORREGUES a précisé que son dossier de permis d'aménager pour le futur lotissement serait déposé pour la première semaine de janvier.

Le conseil municipal décide que le terrain « verrou » appartenant à Monsieur GORREGUES fasse l'objet d'une expropriation si un projet d'acte de rétrocession n'est pas établi à la date du 1<sup>er</sup> février 2015.

### **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du Syndicat mixte du Pays de Coutances dans lequel il propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame HAREL précise qu'une réflexion est aussi menée au sein de la Communauté de Communes pour mettre en place un service d'instruction gratuit au profit des petites communes.

### **TRAVAUX LOTISSEMENT COMMUNAL HOTEL DU NORD**

Les travaux de goudronnage du lotissement communal de l'Hôtel du Nord sont terminés, il reste la pose des candélabres à effectuer. Des problèmes d'écoulement des eaux de la route se présentent au niveau de la maison de Monsieur BERNARD, l'entreprise LEHODEY va procéder à des travaux pour y remédier.

Certains propriétaires ont demandé à l'entreprise de goudronner leur entrée et d'effectuer des caniveaux, bien entendu entièrement à leurs frais, la commune s'arrêtant à la limite de chaque propriété.

Une demande de compteur électrique est à faire auprès d'EDF afin d'alimenter les candélabres.

### **TRAVAUX AIRE DE DEGAGEMENT RUE DE LA PITONNERIE**

Monsieur AGNES met au courant le conseil municipal de la réalisation des travaux de goudronnage de l'aire de dégagement de la rue de la Pitonnerie. Les travaux se sont bien déroulés. L'entrée du propriétaire a été aussi goudronnée mais entièrement à ses frais.

Le coût des travaux est évalué à 5 759.40€. Monsieur le Maire demande qu'un virement de crédits soit opéré sur le compte des travaux de voirie car cette dépense n'était pas prévue lors du vote du budget primitif. Le conseil municipal donne son accord pour le prélèvement d'une somme de 4 000€ sur le compte 2313-21- construction bâtiments publics.

### **AMENAGEMENT RUISSEAU – POLICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de sa rencontre avec Monsieur FOURNY de la Police de l'Eau. Cela s'est bien passé sans trop d'exigences particulières. Le busage existant sera supprimé, un autre sera refait afin de créer une route sans besoin qu'il soit réalisé un ouvrage d'art ; le pont pourra être réalisé avec des buses spécifiques qui seront enterrées sur 12M de long. Afin de faire une passerelle piétonnière pour accéder à la salle de convivialité, Monsieur FERREY est chargé d'établir des plans pour sa construction et son aménagement.

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX DES BATIMENTS PUBLICS**

Les travaux sont bien avancés ; sont en cours l'ossature bois, la couverture, la pose des fenêtres et l'étanchéité.

Monsieur AGNES informe le conseil municipal que la grue sera démontée le 27 novembre.

Monsieur le Maire précise que Monsieur LAQUAINE, architecte, n'a pas encore travaillé sur le dossier d'aménagement du parking, de la voirie et des espaces verts, cela devient urgent car la Commune souhaiterait déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR dont la date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2015.

Le dossier d'emprunt est signé, une première demande de fonds a été faite pour un versement de 250 000€ au 15 décembre.

### **RAMASSAGE ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation des habitants de déposer leurs ordures ménagères dans des sacs translucides à partir de février 2015. La communauté de Communes va faire une campagne de publicité et les personnes devront retirer gratuitement les sacs en mairie.

En ce qui concerne les « Points d'apports volontaires enterrés » Madame HAREL précise que la Communauté de Communes est dans l'attente de l'attribution des marchés.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – FONDS D'AMORCAGE**

Madame HAREL explique au conseil municipal que les « fonds d'amorçage » (aides de l'Etat suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires) seront versés par l'Etat à chaque commune mais c'est la Communauté de Communes qui prend en charge les frais de fonctionnement des TAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour reverser ces fonds au budget communautaire.

### **ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la visite de Madame MALPLANCHE des archives départementales. Une partie des documents anciens sera remise aux archives lors du déménagement de la mairie.

### **ILLUMINATIONS DE NOEL**

Monsieur DUREL précise au conseil municipal que le montage des illuminations sera effectué le lundi 1<sup>er</sup> décembre et demande quelques volontaires pour l'aider dans cette tâche. Monsieur le Maire pose la question du fonctionnement de l'étoile posée sur l'église du Hommèel.

### **ARBRE DE NOEL**

Monsieur MARIE, président du Comité des Fêtes donne le programme de l'arbre de Noël qui se déroulera cette année à la cantine scolaire le samedi 20 décembre à 16 heures.

### **CONTRAT DE TERRITOIRE – COMMUNAUTE DE COMMUNES – CONSEIL GENERAL**

Madame HAREL explique au conseil municipal qu'aucun dossier n'a été déposé vu que la commune n'a pas d'autres projets, pour l'instant, que la construction des bâtiments publics.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES – FUSION DES COMMUNAUTES**

Monsieur BELLAIL et Madame HAREL donnent un compte-rendu de la réunion informelle des différents présidents de Communautés de Communes afin de connaître l'éventuelle intention de se regrouper.

### **EGLISE DU HOMMEEL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise du Hommèel a remis un chèque de 2 000€ à la commune pour la participation aux travaux effectués à l'Eglise du Hommèel.

Cette association envisage, à l'avenir, les travaux de remplacement du portail de l'église et la réfection de certains vitraux. Monsieur le Maire précise que ces travaux ne pourront être subventionnés qu'en 2016 car un dossier sera déjà déposé en 2015 pour l'aménagement extérieur des bâtiments publics.

### **PRESENTATION DU SITE INTERNET**

Monsieur FERREY présente le projet de site internet de la commune, qu'il a lui-même élaboré. Il explique aux différents membres du conseil comment ce site fonctionne. Ce sera une véritable source d'informations pour les habitants de GRATOT. Le conseil municipal félicite Monsieur FERREY et le remercie pour le travail accompli.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande que la commission aménagement commence à travailler sur les besoins d'équipement dans les futurs bâtiments publics.

Le conseil municipal réfléchit à l'éparage des chemins de terre.

Monsieur HAMCHIN demande que la commission « NUMERUES » songe à déposer des panneaux numérotés aux extrémités du chemin de l'Isle de Bas suite à la modification des numéros.

Monsieur AGNES propose que ce problème soit revu dans toute la commune.

Monsieur le Maire décide de fixer au lundi 08 décembre à 11h la réunion annuelle avec les différents Présidents des associations.

Monsieur DUREL fixe la réunion de la commission « bulletin municipal » au mercredi 10 décembre à 20h30.

Le conseil municipal décide de fixer la cérémonie des Vœux au samedi 17 janvier à 15h.